



Succession autorisation de vente d'une maison en usufruit

Par **slave**, le **20/06/2018** à **09:08**

Bonjour,

Je souhaite vendre ma maison dont j'ai eu l'usufruit après la mort de mon mari. Celui-ci avait 2 enfants d'un premier lit.

J'ai eu l'autorisation écrite d'un des deux mais le second reste injoignable. Il dépend d'un CCAS où il va chercher son courrier. Malgré les appels du notaire au CCAS et les courriers de l'agence immobilière et moi-même à mon beau-fils, âgé de 53 ans, il ne répond pas. Quel recours puis-je avoir pour obtenir cette autorisation ?

Merci de me renseigner.